

COMMUNE DE BESSE – Procès Verbal du Conseil Municipal du 13 février 2026 – 19h00

L'an deux mille vingt-six et le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Irène OUGIER, Maire.

Étaient présents : OUGIER Irène, VACHER René, BARTHELEMY Bernard, BARTHELEMY Michel, BARTHELEMY René, HUSTACHE Raymond

Étaient absents : DOLCI Patrick, HUSTACHE Laurent

Pouvoirs : M. PIGNATARO Daniel donne pouvoir à M. BARTHELEMY Michel, M. ROUX Jean-Michel donne pouvoir à M. BARTHELEMY Bernard

Secrétaire de séance : VACHER René

La séance débute à 19h00.

Le compte rendu de la séance du 05/12/2025 est approuvé.

Les points prévus à l'ordre du jour concernant le compte financier unique 2025 ainsi que l'affectation du résultat ne peuvent être délibérés ce jour suite à un incident technique rendant indisponible le système d'information Hélios qui est utilisé par les ordonnateurs et les comptables publics. Ils seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure.

Délibération n°2026_01 : Adhésion au contrat cadre : Fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère et de fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

Délibération approuvée

Délibération n°2026_02 : Participation aux frais de cantine pour les enfants scolarisés au Collège de Bourg d'Oisans / Année scolaire 2025 - 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe financièrement depuis plusieurs années déjà, aux frais d'internat et de demi-pension au Collège de Bourg d'Oisans pour les enfants résidants à Besse. Il propose de reconduire cette participation en précisant que l'aide se fera pour les demi-pensionnaires sur la base de la moitié de la demi-pension.

Délibération approuvée

Délibération n°2026_03 : Vente de l'ancien véhicule 4X4

le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat du nouveau véhicule, il est proposé de vendre l'ancien véhicule de marque TOYOTA.

Délibération approuvée

Madame le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du budget primitif pour l'exercice 2026.

Une présentation succincte des principales orientations budgétaires, des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que des principaux projets est effectuée.

Après cet exposé et les échanges intervenus en séance, il est précisé que le budget ne fait pas l'objet d'un vote lors de la présente séance. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure.

L'agent technique est actuellement toujours en arrêt de travail. Son contrat prend fin début juin. En cas de non-reconduction, un courrier devra lui être adressé avant la fin du mois de mars.

COMMUNE DE BESSE – Procès Verbal du Conseil Municipal du 13 février 2026 – 19h00

La commune s'est vu confirmer son classement au niveau « 1 Fleur » dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris ». Cette distinction vient reconnaître l'engagement constant de la commune en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la qualité des aménagements paysagers, du respect de l'environnement et de l'accueil des habitants et visiteurs.

Le département de l'Isère va engager à partir de mi-mai 2026, des travaux de réparation du pont de « Chasset », sur la RD 25. Ces travaux vont durer environ 4/5 mois. Les contraintes de circulation ne sont pas encore connues à ce jour.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est déclarée levée à 20h00

Signatures, pour approbation

Le Maire (Présidente de la séance)
OUGIER Irène



Le secrétaire de séance
VACHER René

